

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM

VILLE DE L'ISLE-ADAM

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du : **Vendredi 28 mars 2025****CONVOCATION**Date : 21 mars 2025
Affichée le : 21 mars 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 33
Pouvoirs : 6
Absent : 0

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :
4 avril 2025DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-huit mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Virginie GRANTE – Mme Cécile PIGNOL – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – M. Julien DOLFI – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

Absents représentés

Mme Agnès TELLIER Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H
M. Jean-Dominique GILLIS Pouvoir à M. Michel VRAY
M. Loïc LEBALLEUR Pouvoir à M. Joël MOREAU
Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à Mme Sophie GUILHAUME
M. François RAMPON Pouvoir à M. Alphonse PAGNON
Mme Sophie ALEXANDRE Pouvoir à Mme Julita SALBERT

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2025-03-34

OBJET : ADHÉSION À L'ASSOCIATION PIVO (PÔLE ITINÉRANT EN VAL D'OISE).

Vu le Code Général des collectivités territoriales.

Considérant que l'association PIVO (Pôle Itinérant en Val d'Oise) est une association qui permet un soutien à la création, à la diffusion des œuvres et au développement de projets de territoire ainsi que d'actions artistiques et culturelles à travers le Val d'Oise.

Considérant qu'afin de bénéficier de spectacles proposés par l'association PIVO, la Ville de L'Isle-Adam doit adhérer à l'association selon les montants votés par l'Assemblée Générale du 27 mai 2021.

Considérant que pour les communes partenaires, dont le nombre d'habitants est compris entre 5 000 et 20 000 habitants, le montant de l'adhésion est fixé à 200,00€ net.

Après avis de la Commission des Finances en date du 18 mars 2025.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

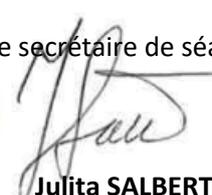
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **adhère** à l'association PIVO (Pôle Itinérant en Val d'Oise).
- **verse** à cette association la cotisation de 200 euros au titre de l'année 2024.
- **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette adhésion.

Pour extrait certifié conforme,


 Le Maire,
Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT